

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2533

présenté par

Mme Valérie Beauvais, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Pierre-Henri Dumont, M. Reda,
M. Door, Mme Meunier, M. Vatin, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier, M. Ramadier,
M. Emmanuel Maquet, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Bazin-
Malgras, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Benassaya, M. Cinieri,
Mme Bonnivard, M. Jean-Claude Bouchet et Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.